

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

20 janvier 2020

Début du Conseil 20 h

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents : **8**

Votants : 10

Absents excusés 5

Pouvoirs 2

Présents : J. SOURSAC, B. JULLIE, Ch. POZZA, F. GUILLE, N. VERDIER, S. ABADIE, S. MAZET, G. LAFARGUE

Absents excusés : Ch. ESTUBES, F. VALETTE, V. GROSSEAU, J. DE BARRALLE, M. MAUREL

Procuration : Monsieur VALETTE donne tout pouvoir à Monsieur POZZA

Madame MAUREL donne tout pouvoir à Monsieur JULLIE

Secrétaire de séance Christian POZZA

La séance est ouverte à 20 h

M. Le Maire demande de signer le compte rendu du conseil municipal du 07 novembre 2019, le quorum n'étant pas réuni, la réunion n'a pu avoir lieu. On procède donc à la signature du compte rendu.

M. Le Maire demande si, suite à la lecture de compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2019, il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du compte rendu.

M. Le Maire demande de signer le compte rendu du conseil municipal du 09 janvier 2020, le quorum n'étant pas réuni, la réunion n'a pu avoir lieu. On procède donc à la signature du compte rendu.

Délibération création de poste d'adjoint technique service cantine scolaire :

Monsieur le Maire explique qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ; effectivement la cantinière titulaire du poste a renouvelé sa mise à disposition pour convenance personnelle, et, le cantinier actuel, en remplacement, donne toute satisfaction.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel : 1 adjoint technique territorial et cela à compter du 01/03/2020 ;

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Délibération création d'un poste catégorie B (Animateur territorial) :

Monsieur le Maire explique que la directrice du centre de loisirs a été admise au concours d'animateur territorial et explique qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet ;

Monsieur le Maire, propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel : 1 animateur territorial catégorie B et cela à compter du 01/03/2020 ;

Les membres du conseil après avoir délibéré à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Délibération choix d'un avocat pour défendre la commune au Tribunal administratif :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la collectivité doit délibérer pour donner l'autorisation à prendre un avocat pour défendre la commune au Tribunal Administratif. Les élus donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le choix d'un avocat pour défendre la commune au Tribunal Administratif, et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Débat PADD de FINHAN :

Monsieur le Maire a donné lecture du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durables) de la commune de FINHAN, chaque conseiller avait pu, au préalable, en prendre connaissance car il leur avait été communiqué par mail.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, il doit être débattu dans chacun des conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité. Après avoir débattu, tous les membres présents ont acté le document.

La séance est levée à 21 h 07

